

## Modificazioni genitales femminili en Europe : raison humanitaire et universalismes ethnocentriques



**Michela Fusaschi**

Università de Rome 3, Italie  
michela.fusaschi@uniroma3.it

Reçu le : 30-07-2013 / Évalué le 20-02-2014 / Accepté le 06-06-2014

**Résumé :** L'article présente une critique anthropologique des pratiques politiques au sein de l'Union européenne (UE), particulièrement en Italie en tant que pays membre, en matière de « modifications genitales féminines (MoGF) ». À partir des documents officiels « en faveur des victimes », l'analyse se focalise sur les modalités de communication des données qui ne sont ni claires ni conformes au phénomène, en soulignant ainsi les multiples incongruités. L'auteur était également une critique de l'utilisation ambiguë du terme « mutilation » qui peut être stigmatisant et ne facilite guère la rencontre avec les femmes concernées. Enfin, l'auteur encadre ce concept dans la dimension de la « raison humanitaire » face à l'immigration dans l'UE.

**Mots-clés :** modification génitale féminine, genre, migrations, pratiques politiques, raison humanitaire

### **Modificazioni dei genitali femminili in Europa: ragione umanitaria e universalismi etnocentrici**

**Riassunto:** L'articolo propone una critica antropologica delle pratiche politiche nell'ambito dell'Unione europea (UE), e quindi dell'Italia perché paese membro, in materia di modificazioni dei genitali femminili (MoGF). Sulla base dei documenti ufficiali « in favore delle vittime », l'analisi si focalizzerà sul modo e sui mezzi per comunicare delle cifre che non sono né chiare né conformi al fenomeno, evidenziandone le molteplici incongruità. Successivamente verrà criticato l'uso ambiguo dell'espressione « mutilazione », che può apparire stigmatizzante e controproducente per stabilire una comunicazione corretta con le donne colpite da questo fenomeno. Infine, inquadriamo il suddetto concetto nell'ambito della « ragione umanitaria » in materia di immigrazione.

**Parole chiave:** modificazioni genitali femminili, genere, pratiche politiche, ragione umanitaria

### **Female genital modifications (FGMo) : humanitarian reason and ethnocentric universalism**

**Abstract :** The article presents an anthropological critique of the policies about « female genital modifications (FGMo) » in the European Union (EU) and in Italy, as a member country. From the official documents « for the victims », the analysis focuses on the ways and means to communicate the FGM data that are *neither clear nor* convincing. The author also reviews the ambiguous use of the term « mutilation » which can be perceived as stigmatizing and which use may be counterproductive to the establishment of effective caring relationships. Finally, the author frames this concept in the dimension of « humanitarian reason » about immigration in the EU.

**Keywords:** female genital modifications, gender, policies, migrations, humanitarian reason

## Préambule

Les sentiments moraux sont devenus « un ressort essentiel des politiques contemporaines » (Fassin, 2010 : 7) et ainsi, pour Didier Fassin, « ils en nourrissent les discours et en légitiment les pratiques, singulièrement lorsqu'elles s'adressent aux démunis et aux dominés » (*idem*). Les politiques mises en place à l'attention des exclues et des exclus ainsi que la gestion des gravissimes crises internationales (du Rwanda jusqu'aux Philippines) constituent un phénomène humanitaire majeur. L'analyse anthropologique devient alors un outil critique si l'on considère que l'intervention humanitaire n'a pas rendu le monde plus juste, mais que c'est plutôt notre approche de la compréhension de cette réalité, voire notre perception, qui s'est modifiée au fil des années.

Partant de ce constat, l'anthropologie a progressivement développé une réflexion critique autour de l'« action humanitaire » (Brauman, 1996) et de la « raison humanitaire » (Fassin, 2010) qui tend à briser le « huis clos anthropologique » (Amselle, 2000), voire certains *habitus*, pour analyser, de près et de loin, le local et le global, et même le « glocal » en tant qu'ensemble. Les anthropologues se sont donc concentrés sur la critique du dispositif de pouvoir de l'humanitaire et ont attiré d'abord l'attention sur l'ambiguïté de cette intervention en tant que force biopolitique capable de gérer la vie et la mort d'une multitude d'individus. En recoupant les analyses sur le biopouvoir de Michel Foucault et sur la biopolitique de Giorgio Agamben avec celles sur les mobilités d'Arjun Appadurai, Mariella Pandolfi a, par exemple, souligné que l'adjectif « humanitaire » à lui seul est devenu un passe-partout qui parfois « autorise et justifie des opérations ambiguës et des effets qui sont difficilement prévisibles » (2007 : 151). D'autres auteurs ont critiqué certaines représentations de l'altérité à partir de l'analyse d'un humanitaire qui s'appuie sur les médias et sur le marketing social (Mesnard, 2002) pour construire une version moderne de l'Autre comme « sujet primitif » ou encore comme « victime » (Fassin, 2010; Fusaschi 2011). Avec l'humanitaire, « la défense des victimes jointe à l'appel à l'émotion a longtemps conduit à utiliser le corps comme le lieu par excellence où se manifestait la violence et comme l'objet le mieux à même d'exposer la souffrance » (Fassin, 2010 : 283).

Dans le cadre d'une anthropologie politique de la globalisation déjà bien affirmée (Friedman, 2007 ; Hertzfeld, 2001), nous proposons dans cet article d'analyser brièvement les rhétoriques « en faveur des victimes », en particulier le cas des « mutilations génitales féminines » à partir de certains documents officiels au niveau de l'Union Européenne (UE). Notre intention est de montrer comment certaines organisations internationales construisent une représentation d'une humanité, désormais

à la dérive, constituée presque exclusivement de femmes qui proviennent des pays en voie de développement. Pour ces acteurs de l'humanitaire, la catégorie de « la femme », en particulier de la femme africaine, comme nous le verrons, a un besoin vital d'aide allochtone pour son salut. Nous essaierons de montrer comment la survie de ces femmes, tant ici que là-bas, dépend totalement d'interventions qui s'inspirent d'une idéologie pédagogico-moraliste, voire évangéliste, donc néocoloniale. C'est dans ce sens que les discours sur l'Afrique, construits et proposés au niveau de ces documents, reflètent aussi une image du continent africain tout entier et sont strictement liés à une politique interne face à l'Altérité, notamment face aux migrations, et à certains sujets politiquement « brûlants », comme la femme et ses droits.

### 1. Les *stocks* : l'Afrique devient une cible

« Pour faire avancer une cause, il faut la présenter avec un chiffre », écrit Alfred Dittgen dans un article intitulé *Bonnes causes, mauvais chiffres* (2008) dans lequel ce professeur émérite d'analyse démographique essayait d'expliquer comment autour des bonnes causes, par exemple la lutte contre les « mutilations génitales féminines (MGF) » ou le mariage forcé en France, certaines méthodes d'obtention des données étaient contestables. Il y ajoutait qu'il y a parfois de mauvais chiffres, c'est-à-dire de multiples incongruités dans leur présentation.

Bien sûr, la démographie n'est pas notre domaine, donc nous ne possédons pas les outils pour contester scientifiquement les méthodes utilisées ; nous essaierons néanmoins de démontrer comment, pour faire avancer la cause de la lutte contre les MGF, l'UE cherche la façon et les outils pour communiquer des chiffres qui, en définitive, ne sont ni clairs, ni conformes au phénomène. La cause devant nécessairement avancer, nous l'affirmons, il devient donc nécessaire de trouver une *bonne* direction, sinon le risque est de considérer toutes *les Autres*<sup>1</sup>, uniquement comme des sujets passifs et des victimes de leur propre culture. Cette représentation simpliste est bien loin de la réalité. Ainsi, certaines logiques de victimisation finissent par discriminer toutes ces femmes dans leur contexte d'origine, notamment l'Afrique, aussi bien que dans les pays d'immigration (Fusaschi, 2011; Mabilia, 2013).

En analysant les statistiques qui sont à la base de toutes les campagnes humanitaires « en faveur des victimes », l'on remarque au moins deux évolutions progressives dans la méthode de présentation des chiffres qui correspondent aussi à de nouvelles stratégies communicatives. Une première est liée aux *stocks*, comme les appellent les statisticiens, c'est-à-dire au nombre d'individus concernés par un phénomène à un moment donné (dans notre cas, la totalité des femmes « mutilées » dans le monde). La deuxième concerne les flux, autrement dit l'événement annuel (en l'occurrence, le nombre de

fillettes présentes dans les pays où sont pratiquées les MGF). Les *stocks* et les flux sont de plus en plus véhiculés à travers des messages qui caractérisent la « morale humanitaire » de notre époque (Boltanski, 1993), fondée sur des « émotions qui nous portent vers les malheurs des autres et nous font souhaiter les corriger » (Fassin, 2010 : 7).

Concernant les *stocks*, les chiffres clés sont toujours étonnants : l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime entre 130 et 140 millions les femmes ayant subi une forme quelconque de MGF. Depuis la fin des années 1970, suite aux plaintes déposées par les féministes, les grandes organisations internationales proposent la même estimation, mais avec un glissement sémantique progressif vers le concept de « victime ». Ainsi, l'apparition de la nouvelle condition de victime sur la scène de l'histoire traduit en fait le basculement d'un système de savoirs et de valeurs, et « reconfigure l'économie morale contemporaine » (Fassin, Rechtman, 2007).

Tout d'abord, pour produire ces statistiques, l'Union Européenne (UE) considère ce que dit l'UNICEF dans son rapport, le *Digest Innocenti*, qui définit la prévalence des MGF comme étant le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui vivent avec une forme de MGF dans le monde (2005). Ces chiffres, qui se somment par millions, donnent l'ampleur d'un phénomène présenté comme énorme, mais d'un point de vue absolument statique. En quelque sorte, ce fait contraste avec d'autres communications, qui proviennent des organisations elles-mêmes et selon lesquelles :

*depuis 2008, année où le Programme commun du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF sur la C/MGF a été lancé, près de 10.000 communautés réparties entre 15 pays, représentant environ 8 millions de personnes, ont renoncé à cette pratique. L'an dernier [2012], 1.775 communautés africaines ont pris l'engagement public d'éliminer la C/MGF.*

Ainsi, ces données divulguées par la presse et les médias, qui n'insistent pas assez sur les dynamiques locales d'abandon, mais au contraire sur la permanence de ces pratiques, ont pour effet de créer des « victimes » que l'action humanitaire peut et doit sauver. Cette représentation humanitaire de la victime a transformé véritablement notre perception du malheur parce que c'est sur elle que repose désormais une vision et une interprétation des violences, que nous avons en quelque sorte « incorporées ». Ainsi que nous le verrons et au vu d'une appartenance à un groupe social spécifique, cette victime humanitaire en tant que sujet passif symbolise alors de plus en plus une « indignation morale face à la souffrance » (Mesnard, 2002). Or, la réalité nous démontre que beaucoup de ces femmes sont bien loin d'être des sujets passifs, puisqu'elles refusent de se soumettre à des pratiques sur leur corps déjà dans leur pays d'origine. Donc, à travers ce refus, « elles s'opposent au système politique entendu au sens large » (Brocard et al., 2007 : 13). Et pourtant les médias et la presse oublient constamment

cet aspect-là quand ils parlent de ces femmes pour faire place à nos interventions humanitaires sur les *Autres*. L'enjeu devient alors impératif : la survie de ces femmes et fillettes dépend totalement des interventions qui s'inspirent toujours de l'idéologie pédagogico-moraliste que nous avons déjà évoquée. Deux exemples illustrent bien cette attitude : le plus préoccupant concerne la reconnaissance du

*droit d'asile aux femmes persécutées en tant que femmes en raison de leur appartenance à un groupe social et non de leurs opinions politiques [ce qui] revient à les considérer comme des êtres passifs, des victimes à protéger et non comme des êtres actifs, des actrices à soutenir. Il y a là l'illustration d'une tendance générale vis-à-vis des femmes qui consiste à nier leur pouvoir d'action et à les cantonner à un rôle de victimes.* (Brocard et al. 2007 : 13)

L'autre exemple se traduit dans la plupart des campagnes humanitaires, que l'on voit aussi bien dans les médias que sur les réseaux sociaux, par ce que l'on peut appeler « humanitarisme spectacularisé » ou « spectacle du victimisme » (Fusaschi, 2011). Ces campagnes nécessitent toujours d'une représentation des victimes qui soit visible, paternaliste et incontestablement désespérée, proche du point de vue des images (femmes et enfants sous-alimentés dépourvus de tout et parfois sales), mais en même temps éloignée géographiquement. Ces images doivent susciter un certain sens de culpabilité, de « bons sentiments » qui incitent à mettre la main à la poche, mais doivent également occulter parfois d'autres problèmes politiques plus urgents. La « victime-écran » (Mesnar, 2002) et la « souffrance à distance » (Boltanski, 1993) qui sont représentées nous en disent long sur l'enjeu cher au pouvoir : on est passé « du régime de la représentation de la 'victime humanitaire' à la représentation humanitaire de la victime » (Mesnard, 2002 : 36). Cette représentation humanitaire de la victime appartient finalement au paysage médiatique et culturel de notre temps : toute une vision du monde a été construite autour d'elle (ibid.).

Il est alors particulièrement intéressant de souligner un autre élément qui se glisse dans la présentation des données : on assiste progressivement à une projection vers l'Afrique, réputée le seul « continent cible » où il convient de mener la lutte. On retrouve cette évolution en analysant les documents italiens sur ce thème ainsi que le dernier rapport de l'*European Institute for Gender Equality* (EIGE)<sup>3</sup>. Il suffit à ce propos de feuilleter les pages du Rapport italien rédigé par l'Istituto Piepoli (2009)<sup>4</sup> pour découvrir que ce continent est le seul investi par ce problème. Ainsi,

*l'Afrique est le continent où le phénomène de l'excision est le plus répandu, avec 91,5 millions de fillettes, âgées de moins de 9 ans, victimes de cette pratique [...] Dans 26 pays africains, ainsi qu'au Yémen, la pratique des MGF est documentée et surveillée. Dans d'autres pays (Inde, Indonésie, Irak, Malaisie, Émirats Arabes Unis et*

*Israël), il est certain qu'il existe des cas de MGF, mais, en l'absence de statistiques et d'enquêtes fiables, le phénomène semble tout à fait marginal.*

Si l'on inverse l'ordre des pays ou des continents, est-il possible de considérer comme « marginal » un phénomène qui intéresse plus de quarante millions de femmes dans le reste du monde ? Cette attitude semble difficile à comprendre, d'autant que d'autres données montrent que l'excision avance dans certains pays asiatiques, notamment en Indonésie. On peut donc se demander si une bataille combattue sous le drapeau des droits humains, est bien universelle ou au contraire particulière, voire continentale. Pour l'Italie, aussi bien que pour l'UE dans son ensemble, ce positionnement du discours semble aller au-delà de l'histoire, puisque, contrairement aux pays asiatiques, le continent africain est considéré comme non-modernisé. Mais alors, « pouvons-nous demander d'accueillir des personnes quand nous avons habitué nos citoyens à les regarder comme des victimes, dans le meilleur des cas, et comme des sauvages, dans le pire ? » (Deriu, 2001 : 140).

## **2. Les flux : l'Afrique reste la cible**

La question se complique ultérieurement quand on passe à l'analyse des flux, qui nous indiquent le nombre de femmes et de fillettes concernées ou bien qui risquent de le devenir dans les différents pays de l'UE. L'EIGE émet un avis selon lequel : « en ce qui concerne les MGF pratiquées dans l'UE n'a été identifiée aucune preuve tangible » (2013 : 11) ; en conséquence, « les MGF ne sont pas pratiquées dans l'UE » (*ibidem* : 25). Les victimes sont alors des femmes et des filles qui ont subi une MGF dans leurs pays d'origine ou en-dehors de l'UE et qui arrivent comme immigrantes ou demandeuses d'asile, dans l'un des pays membres de l'Union. Sur la base de cette considération et afin de fournir des statistiques, l'EIGE doit nécessairement utiliser des études prévisionnelles sur la prévalence des MGF dans l'Union européenne, qui ont recours à des estimations obtenues grâce à la méthode nommée « *extrapolation-of-African-prevalence-data-method* » (méthode d'extrapolation de la prévalence des données africaines). Elle consiste à extrapoler les données de prévalence dans les pays africains d'origine et à les appliquer aux populations recensées comme résidentes dans les pays de l'UE. Sur cette base, le Parlement Européen a émané la résolution du 14 juin 2012 selon laquelle « en Europe, au moins 500.000 femmes et filles vivent avec une MGF et que quelque 180.000 filles risquent de subir une telle mutilation, selon l'OMS ». Cette méthode omnicompréhensive permet uniquement d'indiquer l'ampleur du phénomène en Europe, mais elle n'est « ni claire » ni sûre, comme le confirme d'ailleurs l'EIGE (2013 : 25). Pourtant, elle constitue le pivot autour duquel tournent toutes les campagnes humanitaires ainsi que la promulgation de lois spécifiques pour les femmes immigrées, lois qui sont

d'ailleurs très critiquées par les scientifiques (Brunelli, 2010; Fusaschi, 2003 ; 2011 ; 2012). Le problème vient du fait que si les statistiques reportent un taux d'infibulation de 90 % des femmes dans certains pays, comme en Somalie par exemple, il s'en suivra que, dans les pays d'immigration, notamment en Italie, une information arbitraire des faits établira que 90 % des femmes originaires de ce pays, ainsi que leurs filles, ont et subiront le même sort. Mais cette façon de divulguer les données, sans aucune précaution, concerne également les femmes originaires d'autres pays africains dans lesquels les MGF sont inférieures à 10 % ou n'existent pas du tout. Comme je l'ai moi-même entendu souvent, l'idée que l'auditoire s'est faite sur ce thème est que presque toutes les femmes africaines, sans aucune distinction, sont « porteuses coupables » d'une MGF. Or, cette position risque de discriminer les femmes immigrées et de faire passer celles qui ont subi une MGF comme des femmes dangereuses parce que, encore une fois, *victim*es passives et incapables de réagir face à une « culture africaine » perçue, rhétoriquement, comme violente et archaïque à la fois. Dans de nombreuses recherches, y compris la nôtre, on peut rencontrer des femmes originaires des pays « incriminés » qui n'ont jamais subi de MGF, d'autres qui demeurent très combatives après les avoir subies, et d'autres encore qui se sentent humiliées par ce positionnement dominant de victime. Dans ce sens, être l'une de ces femmes devient de plus en plus stigmatisant du point de vue de leur appartenance culturelle, comme le dit le rapport Piepoli qui définit la culture des femmes africaines à partir de certains signes visibles sur leur corps : *traits du visage, tatouages, scarifications, langue, les MGF marquent ainsi définitivement leur appartenance à un groupe : le groupe des femmes, le groupe des Africains, le groupe d'une zone géographique spécifique qui est porteur d'une tradition spécifique.*

Une telle définition de cette culture est inacceptable et nous rappelle, avec ce retour à la biologie, la triste saison des lois raciales de l'époque fasciste. Comment est-il possible que les rédacteurs du rapport de l'EIGE n'aient pas condamné cette vision ? Il faut seulement espérer qu'ils n'ont pas lu ce texte dans son intégralité parce qu'ils étaient obnubilés par la recherche de statistiques. Et en ce cas, d'autres considérations s'imposent. La méthode utilisée pour établir l'ampleur du phénomène des MGF en Italie confirme aussi cette attitude. Le rapport Piepoli la définit comme une méthode mixte : à la fois quantitative, en ce qu'elle utilise les statistiques d'autres institutions, et qualitative, grâce aux entretiens avec les opérateurs qui sont « en contact » avec les femmes concernées par ces rites (médecins, médiateurs culturels, humanitaires, etc.). De ce fait, les résultats sont obtenus suite à une pondération des chiffres réservée aux « femmes africaines immigrées », qui concerne leur âge (mineures/majeures), alors que celles-ci n'ont jamais été interpellées. En Italie, les femmes originaires de pays « à tradition excisive » ayant subi une MGF sont estimées à 5.000 ; les mineures, *victim*es

*possibles* de cette pratique au cours des prochaines années, « parmi les enfants et les jeunes Africaines qui résident en Italie, sont près de 1.000 »<sup>5</sup>. Mille victimes possibles : ces chiffres ont surpris presque tout le monde, même au niveau gouvernemental. L'ancienne Secrétaire d'État du Ministère de l'époque, Isabella Rauti, fille d'un des plus importants dirigeants de l'ex-parti néofasciste *Movimento sociale italiano* (MSI), a été contrainte de reconnaître que : « ce ne sont pas les données auxquelles on s'attendait [?!], mais elles restent suffisantes pour rappeler aux immigrés que, pour s'intégrer, il faudra qu'ils abandonnent certaines pratiques »<sup>6</sup>. Ces paroles confirment l'idée - transversale, à gauche comme à droite -, que l'État se fait des femmes *Autres*, en ce cas immigrées « chez nous ». Et la voilà doublement victime : femme africaine et femme immigrée (toujours africaine). Toujours pour ce qui concerne les chiffres, nous trouvons une situation similaire au niveau européen également. Dans trois pays au moins où il existe des études sur les femmes à risque, les chiffres fournis sont les suivants : 1.975 en Belgique ; 4.000 en Allemagne. En Angleterre, où les exceptions sont liées à l'histoire coloniale spécifique de ce pays, les femmes à risque sont estimées à 30.000 (EIGE, 2013 : 27 / tableau 2.1). De même, en France, le chiffre de référence habituel est celui qui fournit une estimation moyenne de 61.000 femmes (de plus de 18 ans) vivant dans le pays et ayant subi des MGF. Nous ne possédons pas de chiffres pour les femmes à risque.

Il convient également de dénoncer une « valse » des chiffres car, en dépit des 1.000 fillettes à risque recensées en Italie (le flux), lors de certains colloques, j'ai moi-même entendu communiquer le chiffre de 35.000 (le *stock*), qui correspondrait plutôt au nombre des femmes ayant déjà subi une MGF (Fusaschi, 2011 : 82). Cette façon de conduire la bataille est irrespectueuse pour toutes les femmes. Pourquoi cette attitude ? Quels en sont les objectifs ? Sans doute s'agit-il de moraliser la société ? Ou encore d'obtenir des financements plus importants, comme le représentant d'une association me l'a confié au cours d'un entretien en 2010 ? Nous devons constater qu'« il y a des chiffres censés servir de bonnes causes qui font plus de tort que de bien » (Dittgen, 2008 : 25).

Il est important aussi de rappeler que c'est sur la base de ces mêmes données que, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, par consensus et par coparrainage de cent trois États, une résolution (numéro A/C.3/67/L.21/Rev.1) portant « sur l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines », connue en Italie comme *Messa al bando universale delle Mutilazioni genitali femminili* et sur laquelle il est permis d'exprimer certaines perplexités (Fusaschi, 2011)<sup>7</sup>.



### 3. Retour sur une définition peu convaincante

Après avoir observé la question à l'aune des données, nous voulons maintenant l'étudier du point de vue du langage, en tant qu'ordre discursif selon la proposition de Foucault et dévoiler ce qui se cache derrière l'acronyme MGF, notamment à propos de l'expression « mutilation ». Ce terme se répand vers la fin des années 1970 ; en 1990, il est retenu lors de la troisième conférence du *Comité inter-Africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants* (CIAF), à Addis-Ababa. En 1991, l'OMS recommande l'adoption de cette terminologie. Depuis, elle est largement utilisée dans tous les documents des Nations Unies.

Dans ce sens, il convient également d'enregistrer un changement progressif de paradigme, « de la santé aux droits humains » (*From health to Human Rights*, Schell-Duncan, 2008 ; Fusaschi, 2011 : 47), qui se réalise avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979). À compter de cette époque, l'utilisation de l'expression MGF est entrée dans le glossaire des organisations internationales pour indiquer les opérations « non thérapeutiques »<sup>8</sup> sur les organes génitaux féminins comme forme de violence faite aux femmes et comme violation des droits de l'homme. Cette utilisation du terme de « mutilation » n'a pas été, à notre avis, suffisamment débattue en Italie, tant au niveau académique que dans le langage humanitaire, mais seuls quelques scientifiques, du Sud comme du Nord, restent convaincus que la persistance de son utilisation constitue une dénonciation implicite gravement ethnocentrique et humiliante. Depuis que j'ai commencé mes recherches il y a plusieurs années, je propose un changement de perspective de type anthropologique afin d'établir les conditions d'un dialogue avec les femmes intéressées et avec leur subjectivité. En partant de canaux communicatifs privilégiés, j'ai compris qu'il était nécessaire de faire connaissance avec le sujet sur le terrain et d'opérer une variation linguistique (utiliser, par exemple, « modification » plutôt que « mutilation ») afin de créer avec les actrices sociales un lieu « neutre », relativement libre de préjugés, dans lequel élaborer un parcours de médiation interculturelle (Fusaschi, 2003). Employer une expression relativiste ne se traduit pas par une justification des pratiques, mais constitue plutôt un moyen pour communiquer avec des femmes qui ne se sentent pas « mutilées ». Il faut considérer le point de vue des actrices sociales par rapport à des modifications irréversibles de leur corps qui, dans certains pays, sont de véritables actes illégitimes, et constituent un attentat à la corporéité, mais qui, au contraire, dans d'autres pays, sont légitimes et, parfois, souhaitées, parce qu'il s'agit de formes de construction sociale d'une féminité qui passe par la déconstruction de la partie la plus intime du corps de la femme. Ce qu'en Europe on a encore du mal à comprendre, c'est que, dans le cas des MoGF, le signe sur le corps est recherché pour son effet social, pensons par exemple à la maternité, et pas en soi-même. Dans ce sens, ces pratiques

n'ont pas pour but de commettre un délit contre la sphère reproductive, - ce qui est plutôt une conséquence de l'opération, comme la loi italienne vise à le démontrer -, mais elles constituent plutôt un rite, un véritable acte d'institution du genre, qui symbolise la capacité reproductive féminine (Fusaschi, 2003 ; 2011). Comme le disait Bourdieu à propos de la circoncision masculine,

*parler de rite d'institution, c'est indiquer que tout rite tend à consacrer ou à légitimer [ ... ]. L'effet majeur du rite est celui qui passe le plus complètement inaperçu : en traitant différemment les hommes et les femmes, le rite consacre la différence.* (Bourdieu, 1982 : 58, italique de l'auteur).

Comme nous l'avons montré à plusieurs reprises, cette utilisation du langage, tout comme la législation pénale, pourrait se relever paradoxale : l'incarcération des parents des fillettes - comme le prévoit la Loi italienne 7/2006 - pourrait produire l'effet opposé (Fusaschi, 2012). Dès lors, les pratiques clandestines, qu'il faut bien sûr éviter, pourraient se révéler comme étant des formes de résistance à un universalisme ethnocentrique.

Pierrette Herzberger-Fofana, spécialiste de la littérature africaine et membre du comité exécutif de l'AFARD, une organisation panafricaine de femmes chercheuses (*Association des Femmes africaines pour la Recherche et le Développement*) dont elle est la représentante en Europe, écrivait, il y a plus de dix ans, que *pour l'Europe, l'excision reste une coutume barbare à observer de loin et à maintenir au-delà du rideau de fer qui a été dressé tout autour de l'Europe au cours de ces dernières années. Dès lors, les questions sont mal posées, les difficultés et les échecs sont surmédiatisés.* (Herzberger-Fofana, 2000)<sup>9</sup>.

Parallèlement, cette chercheuse soulignait un désaccord profond entre les féministes occidentales<sup>10</sup> et des féministes d'origine africaine. Ainsi, *les mouvements féminins africains saluent tout acte de solidarité émanant des pays du Nord, mais sont unanimes pour se démarquer de toutes les ingérences à tendance raciste ou publicitaire qui donnent la primauté aux images-chocs et au ton agressif.* (Idem).

Dans tous les cas, l'OMS nous apprend que, depuis 2008, l'usage du mot « mutilation » « renforce le fait que la pratique est une violation des droits des filles et des femmes, et permet par conséquent de défendre aux niveaux national et international son abandon [...] ».<sup>11</sup>

En définitive, les acronymes MGF/MSF sont les seules expressions que toutes les institutions des Nations Unies ont convenu d'utiliser, compte tenu de leurs significations en tant qu'« outils de sensibilisation », remplaçant les appellations trop controversées de « mutilation rituelle » et de « circoncision féminine ». Il reste difficile de considérer ce

terme comme un outil de sensibilisation qui se prétend universaliste, alors que, dans les faits, il est au contraire ethnocentrique.

### **Conclusion : des droits universels aux finalités particulières ?**

Le problème semble toujours dû aux contradictions et aux incompréhensions qui persistent entre l'anthropologie et l'affirmation des droits humains en tant que principes globaux. Comme à l'époque de l'évolutionnisme, l'anthropologie est parfois considérée encore comme un domaine minutieux d'étude de la différence culturelle ; cependant, cette science est réputée abstraite sur le plan de l'action « en faveur des victimes » de la culture elle-même, tandis que les droits humains poursuivent un objectif particulariste envers les catégories que la raison humanitaire définit comme « faibles » (enfants, femmes, migrantes, etc.).

On se retrouve alors pris entre deux visions qui semblent inconciliables : si la discipline anthropologique a accumulé du retard, il faut bien le reconnaître (Maher, 2011), elle reste aussi mal comprise parce qu'elle est appréhendée comme la reine du relativisme sous sa forme concrète de justification culturelle, alors qu'il n'en est rien. Par ailleurs, l'on retrouve parfois une utilisation instrumentale des droits humains sous forme d'une primauté morale, en relation surtout avec des questions dramatiques comme celle des MGF et sur laquelle l'anthropologie critique semble être superflue.

Nous partageons l'idée générale de Laura Nader selon laquelle des concepts liés au droit, comme la justice ou l'injustice, voire les droits de l'homme, peuvent être ambigus lorsqu'ils sont employés dans des contextes de pouvoir, nationaux ou transnationaux, et parce qu'ils tendent à un objectif précis. La présentation des chiffres et l'utilisation du mot « mutilation » que nous venons d'analyser le prouvent. On assiste plutôt à un recyclage du système de l'« *indirect rule* », voire de ce type de colonisation de gouvernement indirect (Nader, 2008). Dans certaines circonstances, les concepts qui *ont une valeur presque incontestablement positive (comme ceux des droits humains) peuvent être employés comme instruments de différenciation ; ou encore, leur usage peut être le produit d'une certaine incompréhension. [...] des mots comme justice peuvent être utilisés pour nous différencier des autres, les virtuoses des animaux sauvages, tout comme la mauvaise doctrine.* (ibidem : 106)<sup>12</sup>.

## Bibliographie

- Bourdieu, P. 1982. « Les rites comme actes d'institution ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, pp. 58-63.
- Boltanski, L. 1993. *La souffrance à distance : Morale humanitaire, médias et politique*. Paris : Seuil.
- Brocard, L. et al. 2007. « Droit d'asile ou victimisation ? ». *Plein droit*, vol. 4, n°75, pp. 11-14.
- Ciminelli, M.L. 2003. « "Le ragioni culturali" delle mutilazioni genitali femminili: note critiche sulla definizione di MFG dell'OMS ». *La Ricerca Folklorica*, n° 46, pp. 39-50.
- Deriu, M., 2001. *L'illusione umanitaria. La trappola degli aiuti e le prospettive della solidarietà internazionale*. Bologne : EMI.
- Dittgen, A. 2008. « Bonnes causes, mauvais chiffres ». *Plein droit*, vol. 2, n°77, pp. 24-25.
- Fassin, D., Rechtman R. 2007. *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*. Paris : Flammarion.
- Fassin, D. 2010. *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*. Paris : Seuil/Gallimard.
- Friedman, J. 2007. *The anthropology of global systems : Modernities, class and the contradictions of globalization*. Walnut Creek : Altamira Press.
- Fusaschi, M. 2003. *I segni sul corpo. Per un'antropologia delle modificazioni dei genitali femminili*. Turin : Bollati Boringhieri.
- Fusaschi, M. 2011. *Quando il corpo è delle Altre. Retoriche della pietà e umanesimo-spettacolo*. Turin : Bollati Boringhieri.
- Fusaschi, M. 2012. « Noi protagoniste, voi vittime e carnefici... O dell'uso strumentale del corpo delle Altre ». In : *Sessismo democratico. L'uso strumentale delle donne nel neo-liberismo*. Milan : Mimesis.
- Fusaschi, M. 2013. *Corpo non si nasce, si diventa. Antropologiche di genere nella globalizzazione*. Rome : CISU.
- Guiné, A. 2005. « Multiculturalisme et genre : entre sphères publique et privée ». *Cahiers du Genre*, vol. 1, n° 38, pp. 191-211.
- Hertzfeld, M. 2001. *Anthropology: Theoretical Practice in Culture and Society*. Oxford : Blackwell.
- Mabilia, M. 2013. « FGM or FGMO? Cross-cultural dialogue in an Italian minefield ». *Anthropology today*, vol. 29, n° 3, pp. 17-21.
- Maher, V. 2011. *Antropologia e diritti umani nel mondo contemporaneo*. Turin : Rosenberg & Sellier.
- Mesnard, P. 2002. *La victime écran. La représentation humanitaire en question*. Paris : Textuel.
- Nader, L. 2008. « Giustizia, diritti umani e sentimento di ingiustizia ». *Annuario di antropologia*, n° 11, pp. 106-124.
- Pandolfi, M. 2007. Sovranità mobile e derive umanitarie: emergenza, urgenza, ingerenza. In : *Oltre lo sviluppo*. Rome : Meltemi, pp.151-187.
- Shell-Duncan, B. 2008. « From Health to Human Rights. Female Genital Cutting and the Politics of Intervention ». *American Anthropologist*, vol. 110, n°2, pp. 225-36.

## Notes

1. Les « *Autres* » sont les femmes qui ont pratiqué une MGF, cette dernière étant décrite par l'ONU comme une violence faite aux femmes et une violation des droits de l'homme.
2. Cf. URL : <<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp/html/storyF.aspNewsID=29769&Cr=mutilation&Cr1=#.UepE1VPGJsU>>

[consulté le 20 juillet 2013].

3. Il s'agit de l'étude « *Study to map the current situation and trends of female genital mutilation in 27 EU Member States and Croatia* » (Étude de la situation actuelle et des tendances des mutilations génitales féminines dans 27 États membres de l'UE et en Croatie). Cf. URL : <<http://eige.europa.eu/content/document/female-genital-mutilation-in-the-european-union-and-croatia-report>> [consulté le 20 juillet 2013].

4. Rapport intitulé « *Evalutation quantitative et qualitative du phénomène de Mutilations génitales en Italie* » (Istituto Piepoli 2009), commissionné à l'époque par le Ministère italien de l'égalité des chances. Cf. URL : <<http://www.pariopportunita.gov.it>> [consulté le 20 juillet 2013]. Cf. aussi Fusaschi (2011 : 60-82). C'est nous qui avons traduit la citation italienne.

5. Cf. URL : <<http://www.pariopportunita.gov.it>> [consulté le 20 juillet 2013].

6. URL : <[http://www.crash.rai.it/sito/scheda\\_puntata.asp?progid=968](http://www.crash.rai.it/sito/scheda_puntata.asp?progid=968)> [consulté le 20 juillet 2013].

7. Cette résolution de l'ONU a été soutenue en priorité par l'Italie, sous l'impulsion de Mme Emma Bonino, aux multiples « casquettes » : ex vice-présidente du Sénat au milieu des années 2000, quand l'Italie a adopté la Loi 7/2006 contre les MGF pratiquées dans le pays et aujourd'hui Ministre des Affaires étrangères, mais aussi fondatrice et « patronne » de l'ONG *No Peace Without Justice* (NPWJ). Cette ONG est la seule à avoir bénéficié dans les années 2011-2012 d'un financement direct d'un million d'euros de la part de l'Etat italien (URL : <[http://www.esteri.it/MAE/IT/Sala\\_Stampa/ArchivioNotizie/Approfondimenti/2013/02/20130206\\_mgf.htm](http://www.esteri.it/MAE/IT/Sala_Stampa/ArchivioNotizie/Approfondimenti/2013/02/20130206_mgf.htm)> [consulté le 20 juillet 2013]).

8. J'ai critiqué ce point en connexion avec la chirurgie esthétique intime à plusieurs reprises (Fusaschi, 2011: 125-152; 2012).

9. Cf. URL : <<http://www.arts.uwa.edu.au/AFLIT/MGF8.html>> [consulté le 20 juillet 2013].

10. Pour l'auteur de la citation il s'agit de toutes les féministes alors que pour moi il s'agit seulement des différentialistes, dans le discours desquelles je ne me reconnais pas.

11. Cf. URL : <[http://whqlibdoc.who.int/publications/2008/9789242596441\\_fre.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2008/9789242596441_fre.pdf)> [consulté le 20 juillet 2013].

12. C'est moi qui ai traduit la citation italienne.